

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2019

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal a décidé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation 11,85%

Taxe foncière sur le bâti 18,54%

Taxe foncière sur le non bâti 41,62%

Plan de formation des élus

Il est décidé de reconduire le dispositif adopté en 2018 et d'inscrire une allocation de 3 500€ en 2019 pour la formation des élus communaux.

Décisions financières :

- **Subventions 2019** : Le conseil municipal arrête le montant des subventions attribuées aux différentes associations.
- Le conseil municipal se prononce favorable pour augmenter la participation par élève pour le financement du dispositif RASED de 0,50€.
- Le conseil municipal décide d'accorder une subvention à la coopérative scolaire d'Etretchet.

Budget primitif 2019

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2019 qui s'équilibre en fonctionnement à 4 951 000,00€ et en investissement à 3 556 834,61€.

Principaux crédits nouveaux pour investissements 2019

Gros travaux bâtiments communaux	250 000,00€
Acquisitions foncières	200 000,00€
Travaux VRD	201 242,50€
Prolongement rue Maurice Gérard	200 000,00€
Maison de santé	800 000,00€
Aménagement centre bourg	200 000,00€
Acquisition matériel-études	130 000,00€

Décisions patrimoniales

- Prix vente terrains le long de la rue Maurice Gérard : le conseil municipal fixe le prix de cession des terrains à 50€ le m².
- Echange de terrains avenue de la Gare : le conseil municipal décide de vendre les parcelles D n° 2272 et 2267 et d'acquérir la parcelle D n°390.
- Suite à la nouvelle proposition faite par la direction de l'immobilier de l'Etat pour la cession de la parcelle E n°149 rue Pasteur, le conseil municipal a décidé d'exercer son droit de priorité pour l'acquérir.

Document Unique pour l'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le conseil municipal a validé le DUERP et le plan d'actions à mettre en œuvre.

Règlement fonctionnement

Le conseil municipal a adopté le règlement de fonctionnement du multi accueil « les Pitchouns ».

Charte d'utilisation du véhicule publicitaire

Le conseil municipal approuve la charte d'utilisation du véhicule publicitaire.

Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

- **Modification des statuts – prise de compétence facultative** : Le conseil municipal approuve la modification des statuts de l'agglomération Châteauroux Métropole qui intègre la compétence facultative « Soutien aux événements ou manifestations à rayonnement national ou international favorisant l'attractivité du territoire communautaire ».
- **Modification des statuts – Intervention en matière de télévision** : Le conseil municipal approuve la modification des statuts de l'agglomération Châteauroux Métropole qui inclut la possibilité de

participer au financement public d'une télévision locale et d'adhérer à tout établissement ayant vocation à exploiter cette chaîne.

- **Groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de signalisation** : Le conseil municipal décide de participer au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de signalisation horizontale et verticale avec la ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et certaines communes de la Communauté d'agglomération.
- **Groupement de commandes pour des prestations relatives aux télécommunications** : Le conseil municipal décide de participer au groupement de commandes pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des prestations de télécommunications avec la ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, le CCAS de Châteauroux et certaines communes de la Communauté d'agglomération.

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint,

Gilles CARANTON